



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

mb



COMPTON ELECTRONIC CO. LTD.  
1000 B...

...

...

...

...

...

...

1

The first part of the page is the introduction  
to the subject matter. It is the proper  
way to begin a paper. The rest of the  
page is the body of the paper.

TABIE DES MATIERES

	Page
A. Renseignements généraux	3
B. Objectifs du projet	4
C. Portée des services contractuels	5
1. Généralités	5
2. Services à fournir par le Contractant	5
a) Examen des mesures d'incitation	5
b) Génie civil - Infrastructure	6
c) Organisation	6
d) Financement	6
e) Sélection des activités industrielles	6
f) Activités de promotion	6
g) Formation	7
D. Calendrier général d'exécution du projet	7
E. Personnel de la mission	7
F. Connaissances linguistiques requises	7
G. Rapports	7
H. Modalités de paiement	7

#### A. Renseignements généraux

Pays de tradition agricole, le Maroc a considérablement développé son industrie au cours de ces dernières années et, par conséquent cette industrialisation, le Gouvernement marocain entend surtout développer les industries orientées vers l'exportation. Mais à cause des efforts qu'il déploie pour diversifier son développement, le Gouvernement marocain a décidé d'accorder un degré de priorité élevé à l'établissement d'une zone industrielle à proximité de l'aéroport international de Casablanca-Neauassour, qu'il est prévu d'agrandir et de moderniser dans un proche avenir. On encouragera les industries orientées vers l'exportation à s'installer dans cette zone hors douane en leur accordant de bénéficier des diverses mesures d'incitation fiscale connues.

On envisage de demander à la Banque mondiale, qui y consentira probablement, de financer en partie ce projet d'agrandissement de l'aéroport. C'est pourquoi il est nécessaire de déterminer la viabilité de cette zone industrielle en faisant une étude de faisabilité technique et financière qui permettra à la Banque mondiale de se prononcer sur la question du financement.

On dispose actuellement, au site prévu, de terrains suffisants d'une superficie d'environ           hectares, et des travaux préparatoires d'aménagement et de viabilisation sont en cours. Les plans de la zone seront établis en coopération avec les responsables des divers services intéressés, de manière qu'elle s'intègre bien aux installations existantes et prévues du complexe aéroportuaire : gare-passagers, gare-marchandises, maintenance, exploitation et divers services d'entretien des appareils. A condition que le planning préalable soit convenablement fait, les structures de la zone auront toute la souplesse désirable. Bénéficiant d'une situation géographique et de conditions climatiques favorables, la zone permettra de desservir par la voie aérienne les marchés d'Europe et d'Afrique. Elle pourra aussi profiter pleinement des avantages que procure au Maroc sa situation stratégique sur la côte de l'Afrique du Nord, avec accès direct à la Méditerranée et à l'Atlantique.

En tirant parti de ces possibilités et en incitant les fonds d'origine marocaine ou étrangère à s'investir dans des entreprises manufacturières orientées vers l'exportation installées dans la zone industrielle, on peut compter que la zone exercera une influence positive sur le développement économique du pays, en permettant notamment de créer des emplois nouveaux et d'accroître les recettes d'exportation.

Compte tenu du caractère complexe du projet, le Gouvernement souhaite bénéficier du concours d'experts de réputation internationale pour étudier les plans actuels et proposer ou recommander toutes modifications de nature à garantir la rationalité des plans et le succès du projet. Certains plans étant déjà assez avancés, il est primordial pour le Gouvernement marocain de bénéficier le plus rapidement possible d'une assistance de niveau élevé, fournie de préférence par une société de consultants de réputation internationale, ayant l'expérience pratique des zones franches industrielles, afin d'éviter que soient pris des engagements définitifs qui ne seraient pas conformes aux intérêts du pays.

Si les résultats de l'étude sont positifs, le présent projet constituera la première phase de l'effort d'assistance technique à fournir en vue de l'aménagement de la zone. Dans ce cas, il est possible que la deuxième phase du projet soit financée au titre du chiffre indicatif de planification (CIP).

#### B. Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'étudier, du point de vue économique, la possibilité de créer à proximité du nouvel aéroport de Casablanca une zone franche industrielle où s'installeraient des industries orientées vers l'exportation et, en même temps, d'indiquer à l'Office marocain du développement industriel les principes à adopter pour la constitution et l'organisation de l'Autorité de la zone franche et ses rapports avec les autres organismes officiels.

Le projet permettrait ainsi au Gouvernement marocain de déterminer dans quelle mesure la zone considérée contribuera à l'essor des exportations, à accroître les investissements de capitaux marocains et à favoriser la création

d'entreprises cesser et, partant, s'acquiescer l'indolence et l'inefficacité, de contribuer sensiblement à l'amélioration des réserves de change et de servir de catalyseur pour attirer les investissements dans tout le pays.

**C. Portée des services contractuels**

**1. Généralité**

Fournir au Gouvernement marocain une assistance technique sous la forme d'avis concernant la possibilité de créer une zone franche industrielle orientée vers l'exportation et les avantages socio-économiques qui en résulteraient.

**2. Services à fournir par le Contractant**

**a) Examen des mesures d'incitation :**

**Examiner les plans du gouvernement en matière d'aides aux investissements et aux exportations et déterminer les types de stimulants à offrir; ces mesures ne devraient pas nécessairement comprendre l'exonération d'impôts sur les bénéfices des sociétés, du fait que la plupart des investisseurs sont tenus de verser ce type d'impôts dans le pays d'accueil ou dans le pays de leur domicile.**

**Fournir des avis détaillés sur la nature exacte et l'efficacité comparée des autres types d'aides, par exemple :**

**Mise à la disposition des investisseurs de domaines industriels entièrement équipés;**

**Importation frappant en franchise des matières premières ou des produits semi-finis;**

**Main-d'œuvre bon marché;**

**Garanties de non-expropriation;**

**Conditions favorables en matière d'infrastructure, de transports et de télécommunications;**

Rapidité dans l'examen des demandes, l'octroi de licences, etc.:

Efficacité des services offerts par l'Autorité de la zone franche.

b) Génie civil - Infrastructure :

- Elaborer, en collaboration avec l'architecte et les ingénieurs marocains compétents, des plans d'implantation appropriés compte tenu des terrains disponibles;
- Fournir des conseils sur les types de bâtiments les plus appropriés et sur les raccordements aux réseaux de distribution;
- Aider à évaluer le coût de tous les travaux y compris les travaux d'infrastructure.

c) Organisation

Définir l'organisation convenant le mieux pour l'Autorité de la zone, le conseil de surveillance et les services d'exploitation de la zone autonome, et définir les rapports avec les autres organismes officiels.

d) Financement

Effectuer en coopération avec des experts comptables marocains une analyse du cash flow. Donner des conseils quant au planning à adopter pour le financement de la construction par étapes et aux moyens de financement à prévoir pour l'exploitation de la zone franche.

e) Sélection des activités industrielles

Compte tenu des catégories d'industries exportatrices, recommander les types d'industries (à forte intensité de main-d'oeuvre ou susceptibles d'utiliser des matières premières locales) que devraient viser les efforts de promotion.

f) Activités de promotion

Elaborer dans ses grandes lignes un programme d'activités de promotion à l'étranger et en indiquer le coût probable.



**g) Formation**

Indiquer les besoins probables de formation.

**D. Calendrier général d'exécution du projet**

Le Contractant indiquera les dates de mise en route et d'achèvement du projet.

**E. Personnel de la mission sur le terrain**

Le Contractant précisera le nombre d'experts requis et leurs qualifications techniques aussi bien pour le personnel sur le terrain que celui qui sera affecté dans les services d'appui dans ses bureaux. Il n'est donc pas possible d'indiquer pour le moment le nombre de mois de travail requis.

**F. Connaissances linguistiques requises**

Français et anglais; le Gouvernement marocain fournira, le cas échéant, des services d'interprète.

**G. Rapports**

**1. Rapports intérimaires**

En anglais, en cinq exemplaires, six mois après la fin de la mise au courant du (des) chef (s) d'équipe à Vienne.

**2. Rapports d'activité (Rapports succincts accompagnent les factures)**

En anglais, en cinq exemplaires, tous les trois mois.

**3. Projet de rapport définitif**

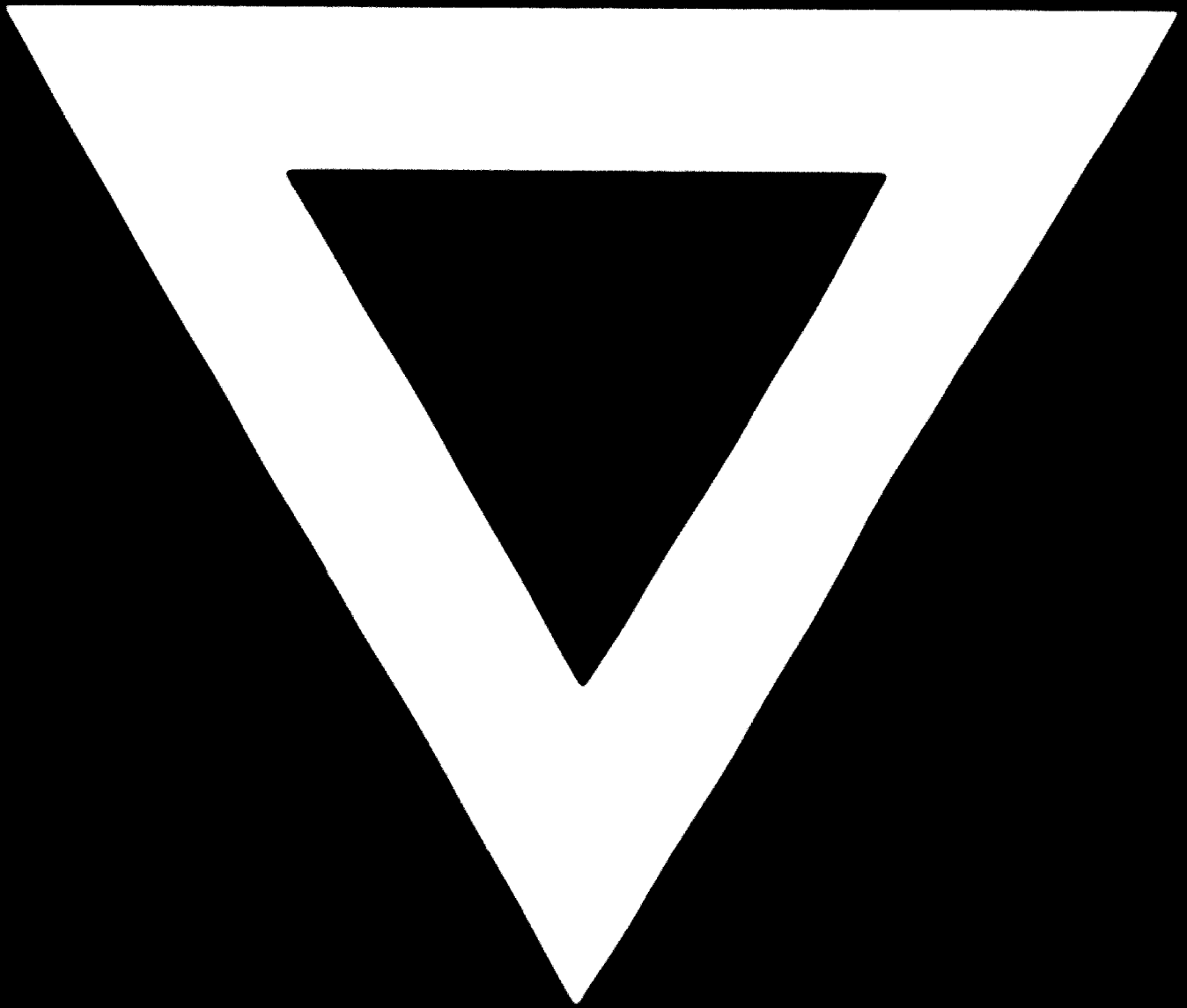
En anglais, en cinq exemplaires, dans les 30 jours qui suivront la fin des activités sur le terrain.

**4. Rapport définitif**

En anglais, dans un délai de 30 jours après réception des observations de l'ONUDI; 30 exemplaires.

**H. Modalités de paiement**

Le règlement financier de l'ONU n'autorise pas le versement d'avances. Le premier versement sera donc effectué à l'arrivée de l'équipe du Contractant sur le lieu d'exécution du projet.



**76. 04. 27**